



**HAL**  
open science

## Licence Arts

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts. 2012, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02036671

**HAL Id: hceres-02036671**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036671>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Arts

de l'Université de Corse  
Pasquale Paoli

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---



## Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Corse

Établissement déposant : Université de Corse Pasquale Paoli

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Arts

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004178

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Corte

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Arts* proposée par l'Université de Corse a adopté une structure modifiée à partir d'une mention existante. Deux parcours sont identifiés : *Arts du spectacle* et *Arts plastiques*. Ils associent des aspects théoriques (histoire des arts, esthétique, analyse d'œuvres) et pratiques (modules de création).

La finalité professionnelle est très large et couvre aussi bien l'enseignement que la création, les métiers des médias ou la production de spectacles.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les deux parcours visent à donner un socle large de connaissances et d'aptitudes, avec un souci de progression (culture générale en 1<sup>ère</sup> année (L1), spécialisation sensible en L3). Une mutualisation des enseignements est prévue entre les deux parcours *Arts plastiques* et *Arts du spectacle* sur les six semestres (S1 à S6), ainsi qu'avec d'autres mentions : *Histoire, Lettres, Danse (Sciences et techniques des activités physiques et sportives ou STAPS)*. Une ouverture est également opérée vers le Centre culturel universitaire. Une coloration « cinéma » est donnée au parcours *Arts du spectacle* et une coloration graphisme au parcours *Arts plastiques*, apportant une diversification intéressante. Des unités d'enseignements (UE) d'ouverture sont prévues en termes d'activités culturelles, sportives, associatives ou électives et en termes d'UE de langues vivantes étrangères qui préparent au CLES (Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur). La certification existe aussi en langue corse.



Cependant, la méthodologie et le suivi de projet en S6 concernent le projet professionnel et non la pédagogie de projet telle qu'elle pourrait être utilisée dans ces domaines. L'aspect théorique reste donc majoritaire tout au long du cursus même si la pratique est présente.

Le contrôle des connaissances se fait par contrôle continu en L1, terminal en L2 et L3, mais avec possibilité de prise en compte d'autres évaluations, ce qui introduit un certain flou, et cette différence n'apparaît pas justifiée. Une session de rattrapage est organisée pour chaque semestre. L'assiduité est prise en compte et le système de compensation est clair. Un questionnaire d'évaluation des enseignements en ligne est accessible sur l'espace numérique de travail (ENT) pour chaque étudiant.

L'ENT a été mis en place et l'information se décline en plusieurs dispositifs : guide de l'étudiant, documents mis en ligne, etc. Le « parcours réussite » et les possibilités de réorientation en L1 et L2 forment un cadre sérieux de suivi de l'étudiant. Mises à niveau et remédiation sont prévues en L1 et L2, mais il n'apparaît pas de tutorat étudiant.

Il est constaté un effort réel pour inclure la dimension professionnelle (stages d'observation et en situation, enseignements de préparation à la vie professionnelle augmentant sensiblement au fil des trois années de la licence). L'adhésion de l'établissement au PRES Euro-Méditerranée et au RETI (Réseau d'excellence des territoires insulaires) renforce la prise en compte par l'établissement de sa responsabilité d'aide à la réussite. Les possibilités de mobilité internationale sont importantes, mais peu utilisées.

Plusieurs voies sont prises par l'établissement. Trois UE concernent les métiers et le projet professionnel. Le conseil de perfectionnement définit la politique de stages. Des intervenants professionnels interviennent dans les deux parcours sous des formes diverses (ex. : workshops en *Arts plastiques*), ce qui répond à la critique de la précédente évaluation AERES. L'implication dans un PRES apporte un élargissement à l'offre de formation. Le manque de précision au niveau du déploiement de ces outils est cependant à relever, de même qu'en ce qui concerne la poursuite d'études en master. L'absence de données chiffrées sur l'insertion et le devenir des sortants non diplômés est regrettable.

Le rôle du conseil de perfectionnement est bien identifié. Une liste d'enseignants est donnée par parcours, mais il y a peu d'enseignants-chercheurs (trois seulement pour les deux parcours). Des professionnels extérieurs interviennent dans chaque parcours, mais l'organisation générale reste floue. Cependant la remarque de l'évaluation précédente par l'AERES est prise en compte : les stages sont présents même s'ils paraissent de courte durée (une à deux semaines), et les rapports avec le monde professionnel se font par le biais des intervenants. La baisse des effectifs en L1 n'est pas interprétée.

Les documents fournis sont dans l'ensemble bien renseignés, la valorisation du diplôme vis-à-vis des futurs étudiants donne lieu à des présentations en lycées et à un forum. L'hétérogénéité du public est prise en compte.

- Points forts :
  - L'effort fait pour la prise en compte de la finalité professionnelle.
  - La dissociation nouvelle des parcours.
  - La mutualisation opérée entre filières arts, histoire, lettres.
  - La préparation aux concours théâtre et cinéma (quels concours ?).
  - La validation d'UE en lien avec les activités culturelles du service culturel.
- Points faibles :
  - Le tutorat d'accompagnement qui n'est pas lisible.
  - Le contrôle continu peu explicite.
  - L'insertion professionnelle non renseignée sur une sortie en L3.
  - Le devenir des sortants non renseigné.
  - La faible proportion d'enseignants-chercheurs.

## Recommandations pour l'établissement

La dimension pratique de la formation pourrait être renforcée, ainsi que la politique de stages et de relations avec le milieu artistique et culturel.

Il serait souhaitable aussi d'augmenter la part des enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique.

Un tutorat étudiant pourrait être mis en place et les responsables de la formation sont encouragés à se donner les moyens statistiques nécessaires pour assurer un suivi efficace de l'insertion professionnelle.



## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (rempli par l'établissement)*						
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	39/32	38/13	35/20	30/24	27/26	24/16
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	16/19	20/9	16/4	23/9	16/16	14/11
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	0/0	0/0	18/7	15/0	18/3	13/12
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	6 %/ 11 %	5 %/ 22 %	6 %/- %	5 %/ 33 %		
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante				7 %/ - %		
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	51 %/ 50 %	43 %/ 43 %	53 %/ 47 %	48 %/ 73 %	60 %/ 56 %	
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	28 %/ 38 %	41 %/ 50 %	39 %/ 53 %	41 %/ 23 %	36 %/ 44 %	
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)			38 %/ 14 %	24 %/ - %	39 %/ 11 %	
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)						
Taux de réussite en L3			94 %/ 86 %	87 %/ - %	89 %/ 100 %	
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire			28 %/ 29 %	0 %/ - %	2 %/ 33 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)						
			L1 en 2010- 2011	L2 en 2010- 2011	L3 en 2010- 2011	
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)						
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle						
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention						
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs						
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs						

\* Le premier chiffre concerne le parcours *Arts plastiques* et le deuxième chiffre concerne le parcours *Arts du spectacle*.



# Observations de l'établissement

Après lecture attentive de l'ensemble des avis formulés par l'AERES concernant la carte de formations de la FLLASHS, il apparaît un certain nombre de remarques récurrentes auxquelles nous souhaitons apporter une réponse globale. Sans doute, l'organisation parfois un peu trop dense de nos dossiers n'a-t-elle pas permis aux experts de l'AERES, d'identifier clairement des éléments pourtant bien présents dans chacun de nos dossiers (ci-joint de nouveau en annexe) relatifs aux :

#### I - Dispositifs de pilotage

- Evaluation des connaissances et des compétences des étudiants : dans chaque dossier figure au chapitre IV, *Organisation pédagogique de la mention*, trois contrôles des connaissances et des compétences (annexe 1)
- Fonctionnement des équipes pédagogiques :
  - En complément des éléments fournis dans le dossier, au chapitre III, *Pilotage de la mention*, nous précisons que chaque équipe pédagogique organise, à minima, 5 réunions pédagogiques par an :
    - \* préparation de la rentrée, ventilation des services des enseignants, évaluation des coûts de la formation, HC et intervenants extérieurs, suivi des cursus et des programmes
    - \* réunion à mi-parcours permettant l'éventuelle réorientation des étudiants (L1)
    - \* Réunions des délibérations S1 et S2 (3 réunions)

#### II – Dispositifs d'accompagnement des étudiants

Cette rubrique est précisément décrite dans chacun de nos dossiers au chapitre IV, *Organisation pédagogique de la mention*, 5 *Aide à la réussite* - 6 *Aides à l'orientation* - 7 *Aide à la poursuite d'études et/ou à l'insertion professionnelle* (annexe 2). Le suivi des étudiants est d'autant plus performant que, touchée par la baisse nationale des effectifs dans les domaines ALL et SHS, la FLLASHS offre aux étudiants un suivi personnalisé.

La POIP de l'université de Corse mène chaque année diverses études qui concernent d'une part le suivi de l'insertion professionnelle des anciens diplômés positionnés sur le marché de l'emploi et d'autre part l'orientation des étudiants en cours de formation (abandons en L1, orientation L2 vers L3 et L3 vers masters).

Les enquêtes dites d'insertion professionnelle sont menées dans le format imposé par le MESR qui indique que seuls les étudiants ayant suivi une formation professionnelle (DUT, LP, M pro) et ne s'étant pas réinscrit dans une formation supérieure l'année suivant leur diplôme font l'objet de l'étude. Il est donc naturel que les licences générales n'entrent pas dans le champ de ces études puisque le taux de poursuites d'études au sortir de ces formations est extrêmement élevé.

Les enquêtes dites d'orientation ne sont menées que depuis l'année universitaire 2010-2011, mais ont vocation à être réitérées chaque année (enquête 2011-2012 en cours). Ces études sont diligentées par l'université par l'intermédiaire de la POIP et du CEVU (élaboration du questionnaire, traitement statistique des résultats, restitution des résultats au CEVU et aux responsables pédagogiques). Lors de ces études chaque étudiant de L2 est invité à indiquer ses vœux d'orientation en L3, de même chaque étudiant de L3 est invité à indiquer ses vœux d'orientation en Master (au sein de l'université ou de toute autre institution). Les données nominatives concernant le profil des étudiants ainsi que leurs motivations à choisir une orientation sont accessibles via le questionnaire. Les enquêtes portant sur le suivi des étudiants après la L3 réellement inscrits dans d'autres masters que ceux de l'Université de Corse ou ayant présenté des concours, devraient venir compléter le dispositif. Les membres de l'équipe pédagogique estiment qu'une coopération encore plus étroite entre la POIP et le



CEVU d'une part et les responsables de la mention et des parcours d'autre part devra être développée.

Concernant l'insertion professionnelle, voici les éléments fournis dans chaque dossier au chapitre V, *Résultats du fonctionnement de la mention – 3 Résultats connus de l'analyse du devenir des étudiants diplômés* (annexe 3), un suivi de cohorte a été effectué au niveau des étudiants de la FLLASHS qui constituent 95% des étudiants inscrits à l'IUFM aux concours de PLC, CPE, et CRPE leur correspondant :

Etudiants inscrits au concours de PLC et CPE :

- 2009/2010 : admissibilité par rapport aux inscrits : 27.14%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 36.84%
- 2010/2011 : admissibilité par rapport aux inscrits : 57.69%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 53.33%
- 2011/2012 : admissibilité par rapport aux inscrits : 35.71%

Etudiants inscrits au concours de CRPE (général et bilingue) :

- 2009/2010 : admissibilité par rapport aux inscrits : 78.57%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 84.62%
- 2010/2011 : admissibilité par rapport aux inscrits : 63.89%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 68.75%

2011/2012 : admissibilité par rapport aux inscrits : 83.78%

ANNEXE 1

CONTROLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

*1<sup>er</sup> année*

Dans la précédente carte des formations, la FLLASHS avait généralisé en première année un dispositif d'évaluation basé sur une note d'évaluation d'étape comptant pour les 2/3 de la note finale et un examen terminal dont la note compte pour 1/3.

Le contrôle des connaissances prend désormais la forme d'un contrôle continu tout au long des deux semestres, complété d'une session d'examen de rattrapage pour chaque semestre. Une réunion de l'équipe pédagogique se tiendra à mi-semestre pour faire un bilan de mi-parcours et proposer si besoin une réorientation.

Les étudiants salariés et les étudiants relevant de dispositions particulières au titre de la médecine préventive seront soumis aux modalités de l'examen terminal.

*2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année*

En deuxième et troisième années, les examens prennent la forme d'un examen terminal complété d'une session d'examen de rattrapage pour chaque semestre, sans que pour autant les enseignants s'interdisent de proposer des formes d'évaluation diversifiées dont les résultats seront pris en compte dans l'attribution de la note définitive pour chaque enseignement.

Dans tous les modules d'enseignement et pour les trois années il sera tenu systématiquement compte de l'assiduité de l'étudiant lors de la notation.

*Modalités de contrôle des connaissances*

Chaque semestre et chaque année de Licence sont validés sur la base de la moyenne générale des unités d'enseignements (UE) et crédités de 30 ECTS pour le semestre, soit 60 ECTS pour l'année. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne, et créditée des ECTS définis suivant la filière. Les UE peuvent être acquises par compensation semestrielle et/ou annuelle, sans note éliminatoire, si l'étudiant obtient la moyenne générale pondérée. Dans le cas contraire, l'étudiant repassera au sein des UE non acquises les éléments constitutifs pour lesquelles la note est inférieure à 10/20.

*Passage en deuxième et troisième année*

Les étudiants, qui obtiennent la moyenne générale des unités d'enseignements de leur année d'inscription (L1 ou L2) sont autorisés de droit à poursuivre leurs études dans l'année suivante.

Sont autorisés à s'inscrire en deuxième ou troisième année de Licence, sous réserve de se présenter ultérieurement et en priorité aux examens des unités d'enseignement non obtenues, les étudiants à qui il ne manque (au plus) qu'un semestre dans la (ou les) année(s) antérieure(s).

Conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence, sur proposition du conseil des études et de la vie universitaire adoptée par le conseil d'administration, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et de bénéficier ainsi de la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

ANNEXE 2

AIDE A LA REUSSITE

Information des lycéens : Chaque année se tient une à deux commissions de coordination enseignement secondaire-enseignement supérieur coordonnées par les services du rectorat de Corse. La commission qui se tient généralement en septembre ou octobre permet de dresser le bilan du site admission post bac ainsi que de définir le calendrier des rencontres entre l'université et les lycéens en vue de leur orientation future (dispositif dit d'orientation active). L'université s'est engagée dans un dispositif ambitieux d'information des lycéens des classes de premières et de terminale de Corse. Ainsi le comité de pilotage de l'insertion professionnelle de l'université définit les membres des équipes pédagogiques de chaque composante qui participeront à l'information des lycéens soit lors de forums organisés au sein des lycées soit lors de forums organisés à l'extérieur afin d'informer également les parents d'élèves (navire mis à disposition par la société Corsica Ferries à Bastia par exemple). L'université organise chaque année une journée portes ouvertes ainsi que les rencontres jeunes-chercheurs sciences et citoyens en partenariat avec le CNRS et l'INSERM. Enfin, chaque lycéen de classe de terminale, peut, s'il en fait la demande (questionnaires distribués chaque année au sein des lycées) rencontrer un personnel de la POIP pour définir ou affiner son projet professionnel et le parcours d'études le mieux adapté. A titre d'exemple l'ensemble de ce dispositif a permis de rencontrer plus de 3000 lycéens par an au cours des deux dernières années scolaires et que l'académie compte environ 1800 bacheliers par an. Par ailleurs, l'installation d'un club CNRS-université au sein du lycée Laetitia Bonaparte d'Ajaccio ou encore la l'implication de l'université au sein de l'internat d'excellence du lycée de Corte sont des indicateurs de liens forts et pérennes au service de l'orientation des futurs étudiants.

Un dispositif d'accueil des primo entrant en L1, en LP, ou en M1 est organisé par la POIP avant le début des enseignements en septembre de chaque année. Ce dispositif inclut la présentation des services communs de l'université ainsi que de l'espace numérique de travail (procédures de conventionnement pour les stages, cours en ligne, etc.). Les services aux étudiants tels que les modalités d'obtention de bourses et allocations, le service de médecine préventive, etc., font également l'objet d'une information détaillée. Divers guides et documents tels que « le guide de l'étudiant » de l'université, les brochures « services aux étudiants et « étudier à l'international » sont également fournies à chaque primo entrant.

*Avant le baccalauréat*

Le responsable pédagogique et son équipe présentent la filière aux élèves de terminales (informations individuelles sur les contenus, organisation de la filière, perspectives professionnelles) pendant les journées portes ouvertes qui se déroulent annuellement dans différents établissements de l'île et au sein de l'université. De plus, en collaboration avec l'UMR CNRS 6240 LISA et le CNRS, est organisée tous les ans à l'université une rencontre entre lycéens, doctorants et enseignants-chercheurs dans le cadre de journées à thème dédiées à la diffusion scientifique.

La procédure *postbac* via internet est mise en place du 20 janvier au 20 mars. Elle permet à l'élève de formuler un vœu prioritaire de préinscription dans une filière. Après examen du dossier, le responsable pédagogique émet un avis indicatif destiné à conforter l'élève dans son choix ou à l'inciter à une réorientation.

*En première année*

Dans le cadre de la lutte contre l'échec est mis en place un dispositif destiné aux premières années, appelé « parcours réussite » qui prévoit :

- 24 heures (au semestre 1) de culture générale sous la forme d'ateliers-débats sur le thème « comprendre la modernité » pris en charge par les composantes FLLASHS et FST, et de façon ponctuelle, la Faculté de Droit et Sciences Economique.
- 12 heures de méthodologie (au semestre 1et, si besoin, au semestre 2) destinée à des groupes de 15 à 20 étudiants avec pour objectif de développer toutes les compétences de la chaîne informationnelle (recherche d'information, organisation, analyse, traitement et restitution).
- 12 heures (au semestre 1et au semestre 2) de suivi individualisé pour des groupes de 5 à 8 étudiants avec pour objectif la remédiation et la remise à niveau. Le groupe de suivi du second semestre est mis en place uniquement pour les étudiants les plus en difficulté. Les compétences génériques relatives à la maîtrise du français sont prises en compte dans la première année de toutes les licences.

Enfin, pour les trois années de licence, dans toutes les filières, des documents sont mis en ligne sur l'Espace Numérique de Travail : plan de module d'enseignement, plans de cours, résumés de cours, documents annexes, activités complémentaires.

Orientation des étudiants en cours de licence : La POIP renseigne chaque étudiant désireux de se réorienter en fonction de son projet professionnel ainsi que de ses résultats et aptitudes. Deux conseillers d'orientation psychologues, mis à disposition par l'inspection académique, exercent à mi-temps au sein de la POIP.

Des commissions de réorientation en cours de cursus pour les L1 et L2 ainsi qu'une commission d'équivalence statuant sur les demandes des collés-reçus du concours PACES se réunissent chaque année. Diverses passerelles sont proposées aux étudiants de PACES vers les licences de la faculté des sciences et techniques (Biologie Environnement, et Sciences Fondamentales et Appliquées) mais également vers le DEUST Analyse des milieux biologiques, le DUT Génie Biologique ou encore la licence de droit et de psychologie.

## AIDES A L'ORIENTATION

En première année, dès le premier semestre une réunion de l'équipe pédagogique se tient à mi-parcours pour dresser un premier bilan. Pour les étudiants les plus en difficulté, une réorientation peut être proposée par l'équipe pédagogique. Son responsable sollicite les sujets concernés quant à une rencontre avec le conseiller d'orientation qu'il contacte via la Plate-forme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP). Si l'étudiant accepte cette réorientation, un bilan de ses acquis pourra être élaboré conformément à l'article 16 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence. Les inter-mentions, enseignements pris dans d'autres mentions que celle d'appartenance de l'étudiant, permettent à celui-ci, en première et deuxième année, de disposer de repères susceptibles de l'aider à un changement de cursus. Dans la mention langues, la première année de licence, en langues étrangères et en LEA est construite de telle façon que les étudiants concernés puissent bifurquer réciproquement vers une licence Langue et Civilisation Etrangère ou vers la licence LEA.

## AIDE A LA POURSUITE D'ETUDES ET/OU A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

### *Le projet professionnel*

Les objectifs du « projet professionnel de l'étudiant » consistent d'abord à l'engager, une fois franchi la première année, dans un processus réflexif relatif à son insertion dans le tissu professionnel. Un module de 18 heures, crédité de 2 ECTS, est dédié à cette démarche. Aidé d'un enseignant responsable et d'une équipe, l'étudiant choisit un thème d'activité professionnelle et effectue une recherche documentaire sur celui-ci ; il prépare et réalise des rencontres avec des professionnels ; il en tire des éléments de connaissance et des conclusions qu'il consigne dans un dossier, en traitant de façon critique les informations recueillies, qu'il présente oralement. Ce module d'enseignement vise à lui faire acquérir et développer différentes aptitudes : d'autonomie, d'initiative, d'esprit critique, de travail en équipe, de communication des résultats d'un travail et/ou d'une recherche. Il lui faudra savoir appréhender des environnements professionnels qui se modifient sans cesse. Enfin, cette démarche concourt à lui faire acquérir une méthode de recherche (recherches documentaires, rencontres avec des professionnels, rédaction d'un rapport traitant de façon critique les informations recueillies, préparation d'un exposé oral).

### *L'enseignement professionnel*

Est mis en place en deuxième année un enseignement professionnel de 18 heures, crédité de 2 ECTS. Les contenus mis en œuvre complètent ceux relatifs à la démarche de construction du projet professionnel.

### *Les stages*

Au semestre 3 est mis en place un stage d'observation d'une semaine. L'étudiant le choisit dans l'optique de l'élaboration du projet professionnel qu'il devra élaborer au semestre suivant, avec l'aval du responsable pédagogique de la filière. Pour lui, ce stage constitue un premier contact avec le monde professionnel ainsi qu'une confrontation initiale de ses attentes avec une réalité qu'il souhaite découvrir, voire s'approprier, et qu'il pourra approfondir dans le cadre du module dédié au projet professionnel.

Au semestre 6, le stage en situation de deux semaines permettra d'observer des situations professionnelles, de procéder à une analyse systémique du fonctionnement de l'institution d'accueil (cadre institutionnel, structuration, objectifs, activités, résultats), d'intervenir spécifiquement dans l'activité professionnelle elle-

même dans le cadre de séances préparées avec le tuteur professionnel, d'en tirer une première auto-évaluation avec l'aide de celui-ci. L'expérience sera restituée dans un document que l'étudiant remettra à son tuteur pédagogique et qu'il présentera à l'oral dans le cadre de l'évaluation du module.

La licence de Langue Etrangères Appliquées fait l'objet, quant à elle, de dispositions particulières : en L2 deux stages d'observation, un pour chaque semestre, sont organisés dans les secteurs d'activité du tourisme, du commerce et des services. En L3, le stage en situation dure six semaines et est effectué, autant que faire se peut, à l'étranger, dans les domaines d'activités précédemment mentionnés.

### *ANNEXE 3*

#### **RESULTATS CONNUS DE L'ANALYSE DU DEVENIR DES ETUDIANTS DIPLOMES**

L'université de Corse réalise, de façon systématique depuis 2009 (création de la vice-présidence dédiée à l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que de la plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle), des enquêtes d'insertion professionnelle de ses anciens étudiants. Ces enquêtes suivent le format imposé par le MESR à savoir :

- Uniquement les filières professionnelles DUT, LP, Masters (les licences générales ne font pas l'objet d'enquêtes)
- Suivi des étudiants 30 mois après obtention du diplôme
- La poursuite d'étude est le premier critère d'exclusion de l'enquête.

Pour des raisons de redondance (plusieurs enquêtes portant sur une même population) aucune autre enquête propre à l'université n'a été diligentée en parallèle des enquêtes formatées par la DGESIP. Ainsi les données de l'insertion professionnelles sont rigoureusement celles qu'imposent les questionnaires formatés par la DGESIP.

Concernant les licences générales le taux de poursuites d'études très élevé au sein de l'université de Corse montre que le nombre d'étudiants positionnés sur le marché de l'emploi au sortir de ces filières demeure marginal.

L'université de Corse s'est approprié ces enquêtes puisque les ingénieurs d'études de la POIP ont reçu une formation spécifique pour l'utilisation du logiciel SPSS qui permet de faire l'interprétation des données collectées auprès des anciens étudiants. Aux mois d'avril ou mai de chaque année, ces enquêtes font l'objet d'une restitution de la part de la POIP par l'intermédiaire du Vice président chargé de l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle. Cette restitution concerne la communauté universitaire dans son ensemble via le CEVU ainsi que chaque responsable pédagogique mais également les lycées et les partenaires institutionnels de l'université. Ainsi, les chiffres de l'insertion professionnelle des filières de l'université de Corse concernent les cohortes d'étudiants ayant obtenu leur diplôme dans une filière professionnelle en juin 2007 et juin 2008 L'enquête portant sur la situation professionnelle des diplômés de juin 2009 débute actuellement, les résultats ne seront donc connus qu'au cours du premier semestre 2012.

LI - S3LI130004178 ARTS

Points Faibles	Réponses
1° Le tutorat d'accompagnement qui n'est pas lisible	<p>Cf. Réponse globale – annexe 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le tutorat enseignant : est une aide individuelle dès la L2 au développement et à la finalisation d'un projet artistique. Il s'inscrit dans une volonté de renforcer le contrôle continu en pratique (évaluation progressive et individualisée)</li> <li>- le tutorat étudiant : complète et renforce l'accompagnement étudiant / aide technique et méthodologique (photographie, vidéo, infographie)</li> </ul>
2° Le contrôle continu peu explicite	<p>Cf. Réponse globale – annexe 1</p> <p>Dans nos disciplines une différence fondamentale s'opère entre théorie et pratique. La théorie évalue ponctuellement l'acquisition des connaissances. La pratique s'inscrit dans une pédagogie de l'évaluation qui sera progressive et individualisée pour permettre le développement conscient d'une démarche artistique.</p> <p>Le tutorat s'intègre dans ce dispositif d'évaluation continue.</p>
3° L'insertion professionnelle non renseignée sur une sortie en L3	<p>Cf. Réponse globale – annexe 3</p>
4° Le devenir des sortants non renseigné	<p>Les étudiants issus de la licence arts peuvent intégrer un certain nombre d'écoles telles que :</p> <p>L'ESRA : (Ecole Supérieure de Réalisation Audiovisuelle)</p> <p>La FEMIS : (Ecole Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son).</p> <p>L'Institut LOUIS LUMIERE : (Ecole Nationale Supérieure)</p> <p>Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris.</p> <p>Le Théâtre National de Strasbourg.</p> <p>Ecole de la rue Blanche : (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre).</p>
5° La faible proportion d'enseignants-chercheurs	<p>Un poste de MCF spécialisé en histoire du patrimoine devrait être demandé dans la prochaine année universitaire.</p>